N° 158 — 12e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 7 Juin 1900

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

Élections au Conseil Général

DU PAS-DE-CALAIS

10 Juin 1900

CANDIDATS RÉPUBLICAINS :

Canton de Lens

M. BASLY

Député, Maire de Lens

Canton de Marquion

M. Aug. HARY

Maire d'Oisy-le-Verger
CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

Les Forces occultes

Quoique le général de Galliffet n'ait pas donné tout ce qu'on attendait de lui, tout ce que la fermeté de son langage, avant qu'il acceptât le portefeuille de la guerre, permettait d'espérer, son passage à la rue Saint-Dominique n'aura pas été inutile. D'abord sa seule présence en a imposé aux séditieux de l'armée. Il a fait taire ceux qui parlaient trop, qui parlaient trop haut, et qui ont dû se réfugier dans les cabanderies de mess et de salons. Il a éloigné de Paris les chefs suspects, comme les généraux de Pellieux et Roget. Il a montré, par l'exemple du général de Négrier, qu'il ne craignait pas de frapper très haut. Enfin, il a brisé l'omnipotence des grandes commissions, réactionnaires et cléricales, qui peu à peu avaient réduit le ministre de la guerre à enregistrer purement et simplement leurs volontés, qui étaient devenues maîtresses absolues de l'avancement dans l'armée. Il a ainsi délivré ses successeurs, et c'est un grand service qu'il a rendu.

Mais, hélas ! le général de Galliffet, étant loyal, croyait à la loyauté de ceux qui l'entouraient. En quoi il se trompait gravement. Parce que dans son cabinet, on se faisait très humble devant lui, parce qu'on s'inclinait sans mot dire devant ses boutades et ses vertes semonces, il croyait avoir tout gagné. Cet homme d'esprit et de primesaut était aussi fond terriblement naïf. Combien de fois, suivant sa propre expression, n'a-t-il pas été « roulé », ne fût-ce que par le général Chamoin, qui s'était fait, à Rennes, le complice de Mercier, et qu'il aurait dû impitoyablement châtier !

Le général de Galliffet avait l'illusion d'être le maître dans son ministère, et il ne s'aperçevait pas qu'il était enserré de mille liens, que rien n'était changé dans l'état d'esprit de la rue Saint-Dominique, qu'il était dominé par des forces occultes qui toutes aboutissaient au cabinet du ministre, où il n'avait pas eu la précaution élémentaire de faire place nette.

Je disais tout à l'heure que le général de Galliffet avait délivré ses successeurs de l'omnipotence des grandes commissions de classement. Lui-même, en effet, n'a guère usé de la liberté et de l'autorité qu'il avait reconquises. Ces commissions, on le sait, avaient agi de telle sorte, leur œuvre a été si néfaste que l'officier supérieur qui, il y a quelques mois, a publié dans le *Temps* sur l'armée une série d'articles si remarqués, a pu écrire sans que personne ait osé le démentir : « Il n'y a pas depuis vingt ans un officier, pas un, à qui le fait d'être républicain n'ait nui pour son avancement. »

Et l'on s'étonne que l'esprit de caste, de privilège, de réaction, domine dans les hauts grades ; on s'étonne qu'un si petit nombre d'officiers sortis du rang parviennent aux grades supérieurs ; on s'étonne que le sentiment militariste ait détruit le véritable sentiment militaire !

Le général de Galliffet a voulu remédier à cela, et courageusement, au risque d'exciter les fureurs des grands camarades, et il a fait signer par M. le Président de la République le décret qui réduisait les attributions des commissions sans responsabilité ni contrôle et rendait au chef de l'armée responsable devant le Parlement, la pleine et entière autorité pour le choix des hauts grades.

C'était très bien. Oui, mais quelques semaines après paraissait au *Journal Officiel* une longue promotion de généraux. Hélas ! tous ceux qui sont un peu au courant du personnel militaire purent se convaincre que l'esprit de réaction, d'aristocratie, d'hostilité à la République, semblait encore avoir dicté les choix. De l'avis des intéressés eux-mêmes, des nouveaux promus, les commissions de classements n'auraient pas mieux fait. Le général de Galliffet s'était laissé envelopper par ces forces occultes qui convergent vers le cabinet du ministre.

L'histoire du bureau de statistique, plus connu sous le nom de deuxième bureau, est plus curieuse encore. Dès son arrivée à la rue Saint-Dominique, le général de Galliffet donna, aux officiers de ce bureau, l'ordre formel de se renfermer strictement dans leurs attributions militaires et de ne s'occuper ni peu, ni beaucoup de contre-espionnage. Ayant ainsi parlé, il dormit sur ses deux oreilles.

Oui, mais presque au même moment les susdits officiers apprirent que leur bon camarade, le commandant Lauth, confident et bras droit d'Henry, venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Ils se dirent alors qu'ils seraient bien non de se gêner, et tout à leur aise ils reprirent les glorieuses traditions du faussaire national.

Il faut reconnaître que, lorsqu'il s'aperçut qu'on s'était outrageusement moqué de lui, le général de Galliffet se fâcha. Il renvoya dans leurs régiments deux des officiers coupables de désobéissance et d'indiscipline ; il mit en retrait d'emploi le félon national.

On admettra difficilement que les officiers du deuxième bureau aient « travaillé » à l'insu de certains de leurs chefs. Ils devaient croire être couverts. Par qui ? Le général de Galliffet n'a pas voulu s'en enquérir. sans doute pour n'avoir pas à frapper plus haut.

J'imagine qu'il ne s'est pas senti pour cela la vigueur physique et morale nécessaires. Il a préféré se retirer. Son successeur est républicain. C'est, au dire de ceux qui le connaissent, un esprit libre et un caractère.

S'il veut agir efficacement qu'il résiste dès le premier jour aux forces occultes qui ont en grande partie annihilé les bonnes volontés du général de Galliffet, qu'il s'en libère !

Pour mon compte ; je ne suis pas bien exigent. Je demande simplement que ce ne soit pas une tare pour un officier d'être républicain, que ce ne soit pas un titre à toutes les faveurs d'être affilié à Notre-Dame de l'armée, d'être un dévot de saint Antoine de Padoue, ou d'injurier publiquement, devant ses subordonnés, le Président de la République !

RANC.

La clôture de la Session

PARLEMENTAIRE

Certains journaux répandent le bruit que le gouvernement aurait décidé de clore la session des Chambres avant la fin du mois et de saisir, dès le lendemain, la Chambre criminelle de la Cour de cassation de l'affaire Dreyfus. D'un côté on ne nie pas que l'ex-capitaine réhabilité et remis en possession de son grade et de son emploi dans l'armée, le 14 Juillet à la revue de Longchamps en tête de sa batterie.

Il n'est pas besoin de faire ressortir l'invraisemblance de ces racontars en contradiction formelle avec les déclarations réitérées du ministère au sujet de la reprise de l'affaire.

Quant à la brusque clôture de la session qu'une feuille du soir insinue de « coup d'Etat » elle n'est pas davantage dans les intentions du cabinet.

Celui-ci aurait, il est vrai, le droit de clore légalement la session ordinaire, à partir de samedi prochain, car le Parlement aura terminé ce jour-là les cinq mois de session prévus par les lois constitutionnelles, les vacances de Pâques, qui sont un simple ajournement dépendant de la seule volonté des Chambres comptant dans la durée normale de la session, mais il ne pourrait en user de ce droit qu'avec l'assentiment des deux assemblées.

Le décret de clôture ne peut être lu en effet que quand la Chambre et le Sénat auront voté, à défaut du budget tout entier, les quatre contributions qui doivent être réparties par les conseils généraux dans leur session d'août. Il suffit donc au Parlement de retarder ce vote pour que la prérogative gouvernementale ne puisse pas s'exercer et pour empêcher que les vacances ne s'ouvrent malgré lui a une date prématurée.

La seule chose probable c'est que, en raison de l'Exposition, la session sera close, à la suite d'un *accord entre les Chambres* et le gouvernement, un peu plus tôt que de coutume, mais cela ne sera toujours pas, pense-t-on, avant la première semaine de juillet.

T. H.

LES ADRESSES

des Conseils Municipaux

AU MINISTÈRE

Combas

L'adresse suivante de félicitation a été votée hors séance, à l'unanimité par les conseillers municipaux :

« Les membres du conseil municipal de la commune de Combas, réunis le 6 mai 1900 se rappelant que les paroles de Gambetta sont toujours vraies, adressent au ministère de défense républicain leurs félicitations et l'engagent à persévérer dans la voie démocratique et sociale où il s'est engagé.

« Ils prient M. le président du conseil d'être leur interprète auprès de M. Waldeck-Rousseau, républicain ferme et convaincu, que la majorité républicaine du Congrès a élevé à la première magistrature de l'Etat, pour l'assurer du leur entier dévouement à la République.

Crespian

Le conseil « envoie aux ministres l'expression de son dévouement et de sa sympathie. Il compte sur leur fermeté et leur vigilance pour mener à bonne fin l'œuvre qu'ils ont si vaillamment entreprise, afin qu'ils réduisent à néant les manœuvres louches, des ennemis de la France et de la République ».

Labaume

Le conseil adresse à M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, et à ses collègues du ministère républicain, ses félicitations les plus sincères : « Il compte sur leur fermeté pour mener à bonne fin l'œuvre qu'ils ont si vaillamment entreprise dans le but de réduire à néant toutes les manœuvres de la réaction et du cléricalisme, ennemis acharnés de l'instruction, de la liberté et de la République. »

L'ARTICLE DU JOUR

De « La Lanterne »

L'APAISEMENT par la victoire

Le projet d'amnistie qui a recueilli avant-hier deux cents voix de majorité au Sénat et qui en obtiendra le double à la Chambre présente ceci de particulier, qu'après avoir été combattu par chacun il a été adopté par tout le monde.

Pris individuellement, il n'en est guère parmi ceux qui l'ont voté qui comptent sérieusement sur lui pour amener l'apaisement tant désiré ; mais les assemblées ont sur toutes choses une conception spéciale qui n'est nullement, comme on serait tenté de le croire, le résultante des diverses opinions qu'elles comprennent.

Ce qu'on a appelé « l'âme des foules » existe bien en effet. Une foule, ou même une union peut être, à certains moments, considérée comme un individu sujet à des impulsions irrésistibles. C'est une impulsion de ce genre qui domine en ce moment notre pays.

Le vent est à l'apaisement. Tout le monde en parle, la nation française est prise d'un courroi d'amnistie tellement intense que ce serait faire de vouloir y faire obstacle. Mais il faudrait une naiveté grande pour s'imaginer que le vote d'une loi va ramener le calme.

Du reste, il suffit pour être édifié de lire les journaux réactionnaires : tous recommencent des aujourd'hui la campagne, et les gens qui, à cor et à cri, demandaient qu'on ne parlât plus de « Affaire » continuent sans désemparer l'agitation que, sous son couvert, ils ont depuis trois ans dirigée contre la République.

Il ne suffira pas de la victoire de la Patrie Française vont parcourir le pays et faire toute une campagne en faveur de l'amnistie des diverses catégories de la Haute-Cour. On va donc entendre glorifier d'un bout à l'autre du territoire les tentatives de coup d'Etat et les pronunciamientos militaires. Cela promet encore de beaux jours pour les polémiques violentes et pour les débats passionnés.

Nous n'en sommes point surpris, ayant toujours pensé que l'amnistie serait parfaitement inefficace. On ne décrète pas l'apaisement, et et peu importe qu'il soit inscrit dans la loi si l'agitation, l'erreur et la haine restent dans les esprits, s'il subsiste dans le pays de France des foyers de conspiration.

Pour nous, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine tristesse en pensant que, par cette nouvelle loi de désaisissement, des hommes comme Picquart et Zola seront mis dans l'impossibilité d'obtenir justice. Mais nous devons cependant reconnaître que leurs procès n'auraient été que des redites. Comme l'écrivait récemment Jaurès, les grands éclairs ne se répètent pas deux fois.

Aussi bien, quelque respectables qu'ils soient les intérêts individuels disparaissent devant d'autres plus graves. L'affaire Dreyfus, qui n'est qu'un prétexte aux manœuvres réactionnaires, est depuis longtemps retiguée au second plan : la véritable question, celle qui prime toutes les autres, c'est de savoir si oui ou non la contre-révolution et le cléricalisme parviendront à renverser la République.

Le seul moyen de faire l'apaisement c'est d'en finir une bonne fois, et, pour y parvenir, il faut abandonner l'attitude véritablement trop expectante dans laquelle le gouvernement s'est complu jusqu'à ce jour. Comme nous l'écrivions récemment, la défense a fait son temps. L'audace sans cesse accrue de nos adversaires exige une politique plus vigoureuse. Il semble que le gouvernement l'ait aussi compris, puisque dans son beau discours le président du Conseil a sonné contre le cléricalisme le rappel du parti républicain. On peut être assuré qu'il sera entendu. La majorité, qui s'est groupée derrière lui à la Chambre dans la violente séance de lundi dernier, était bien une majorité de lutte et de combat.

Peut-être, à ce point de vue, le vote de l'amnistie sera-t-il de quelque utilité en nous débarrassant, dans la mesure du possible, de l'équivoque, derrière laquelle nos adversaires se sont abrités. Il ne faut plus, en effet, leur permettre de s'en servir et de continuer à fausser par ce moyen toutes les discussions et toutes les polémiques. La question est nettement posée entre la République et la réaction, c'est sur ce terrain là que doit se livrer la bataille.

De deux premiers actes des républicains sera, dans doute, *de reprendre contre les congrégations* l'œuvre laissée inachevée il y a vingt ans. L'urgence d'une pareille mesure s'impose à tout le monde ; même ceux qui, enragés de tolérance et amoureux de la liberté quand même, n'ont pu s'y résoudre sans difficulté ; mais l'hésitation n'est plus permise. C'est pour la République une question de vie ou de mort.

C'est là qu'il faut atteindre nos adversaires. Il faut mettre un terme aux agissements de ces congrégations pour lesquelles la religion n'est qu'un prétexte et qui s'emploient à toute autre chose qu'à sauver les âmes du purgatoire. C'est dans leur sein que se fomentent toutes les conspirations, c'est avec leur argent que se préparent toutes les émeutes et que se soldent toutes les campagnes. C'est elles qui instruisent les jeunes classes des lycées qui les élèvent dans la haine et dans le mépris de la République et de la Révolution. Il n'y a pas, il ne saurait y avoir d'apaisement pour une nation où l'unité morale n'existe pas, où chaque génération qui passe est séparée en deux parties dont l'une est élevée dans la haine de l'autre.

Le seul moyen qu'il ait de mettre un terme à la crise dont souffre le pays, c'est d'en supprimer les causes, et celle-là figure au premier rang. Le seul moyen qu'on ait de lui rendre la tranquillité, c'est de mettre sur une indécis que la République est hors d'atteinte en mettant dans l'impossibilité de nuire tous ceux qui conspirent contre elle.

Mais, encore un coup, assez de défense ! Car jamais la parole de Dantou ne fut plus vraie : « Nos ennemis ne sont pas ceux de la République. Il faut de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace. »

ANDRÉ LEFÈVRE.

Face à la Coalition

Sous ce titre, notre confrère M. Pelin de la Barrière, parle en ces termes dans le *Pays de France* de la coalition des nationalistes :

Sans égard pour la France qui leur demande grâce, pour cette France qui, à cette heure, s'offre dans tout l'épanouissement de sa beauté, dans tout l'éclat de ses richesses, à l'admiration du monde, n'écoutant que l'intérêt de leur basse ambition, que la voix d'un égoïsme vil, ces hommes qui prétendent placer la patrie avant tout, veulent à tout prix faire revivre l'Affaire qui l'a déchirée, rouvrir des plaies à peine cicatrisées et allumer la guerre civile. La majorité du Parlement a résolu de leur barrer la route, de ne pas les laisser accomplir leur crime contre la France, et c'est pourquoi elle se serre étroitement autour du gouvernement quel qu'il soit — car les personnes ne sont rien — qui tient le drapeau.

Il faut que le pays imite ses représentants, que le vrai patriotisme se réveille dans tous les cœurs, qu'on en finisse avec les factieux d'agitation d'où qu'ils viennent, que le parti républicain tout entier, répondant au chaleureux appel qui lui a été adressé par M. Deschanel, s'entende pour tenir tête à cette coalition où quelques républicains fraternisent avec les suivants du drapeau blanc et du drapeau rouge ; pour lui renvoyer à bon droit l'injure qu'elle adressait hier sans bonne foi aux amis de la vérité et de la justice égale pour tous ; pour lui dire bien en face : « Présomptueux, les ennemis de la patrie, c'est vous, qui tentez de faire renaître nos divisions et de nous humilier sous les yeux de l'étranger ; le syndicat de trahison, le seul qui ait jamais existé, c'est le vôtre ! »

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Les Anglais à Johannesburg. — Pour détruire la suprématie hollandaise dans l'Afrique du Sud. — Une prétendue proclamation de lord Roberts.

Le maréchal Roberts a renouvelé son fameux raid de Kandahar. D'une traite, sans reprendre haleine, il a couru de Bloemfontein à Johannesburg. Sans doute il manque quelque chose à sa gloire. C'est pour ainsi dire sans coup ferir qu'il a vaincu. Nulle part les Boers ne lui ont opposé de résistance sérieuse. Mais qu'importe ! le résultat obtenu est décisif. Voici le Transvaal entamé, et l'objet d'une telle convoitise et la cause de la guerre, les mines conquises.

Les Boers vont-ils essayer de continuer une lutte qui ne peut plus se terminer que par une capitulation ? On n'en sait trop rien. Les correspondants des journaux anglais nous les représentent comme absolument démoralisés, désertant en masse les commandos. Ils nous annoncent que Prétoria ne tiendra pas davantage que Johannesburg, et que ses quatre forts vont, à la première sommation, être livrés par leur garnison.

Cela est bien possible. Il se peut même, à la rigueur, que les présidents Krüger et Steijn et le généralissime Botha renoncent à la retraite en masse sur Lydenburg, que pour organiser un sang précieux ils renoncent tout de suite à l'inévitable.

Quoi qu'il arrivera, les Boers ne se départiront de la confiance de l'Orange et du Transvaal resteront devant la postérité ce qu'ils étaient au lendemain de Nicholson's Neck, de Colenso, de Stormberg, des héros

* *

La résistance à main armée partout brisée, les Anglais en auront-ils fini avec les Boers ? Non, certes. Il restera aux conquérants à poursuivre une autre campagne, à faire accepter par les victimes de l'impérialisme le nouvel état de choses ? Croyez bien que cela ne sera pas du superflu. Toutes les mesures législatives qui pourront réduire les conquis au statut des Marabels, des Haoussas ou des Indous, ne sauraient empêcher que la race hollandaise ne conserve à l'heure actuelle, dans l'Afrique du Sud, la supériorité numérique. Et comme les pommistes, éminemment aptes de corps et d'âme, observent infiniment mieux que les anglo-saxons le « croissez et multipliez » de l'Evangile, pour les vaincre encore sur ce terrain là il n'y a pas d'autre procédé à employer que de les submerger par l'immigration à outrance. Les Anglais s'en rendent si bien compte que le bon poète jingoïs Ruydard Kipling s'évertue à persuader aux Canadiens, aux Australiens, aux Néo-Zélandais que le paradis terrestre est entre le fleuve Orange et le fleuve Limpopo et qu'il faut s'y établir. Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande réclameront leurs enfants. Si l'on veut achever en temps de paix d'écraser les Boers à coups d'hommes, on devra de toute nécessité y mettre un certain nombre d'années.

* *

En attendant, il serait sage de traiter les nouveaux sujets avec quelque bienveillance. Par malheur les Anglais, qui sont hostiles à tant de choses, ne savent point être aimables. Le sacera qui chez l'Angleterre adoucit les rancunes, a chez eux pour effet d'exaspérer l'ardeur des représailles. Ils parlent déjà de condamner le président Krüger à la prison perpétuelle. Ils demandent à leurs complices les Portugais de la livrer s'il cherche à s'échapper par Delagoa. Vous direz que ce sont là des propos parlementaires et qu'on ne doit pas les prendre au sérieux. Mais que penser de cette proclamation qu'aux dernières nouvelles du Cap lord Roberts devait lancer le jour de son entrée à Johannesburg ? Lord Roberts est un soldat plein d'humanité. Il a toujours répugné aux tueries inutiles. Il a été généreux et courtois avec Cronjo. En bien, relisez la sommation aux vaincus qu'on lui attribue ! De propos délibéré il y oublie que les Boers des deux Républiques ont été, il y a quelques six mois, reconnus comme belligérants par la Grande-Bretagne. Il veut qu'ils soient des rebelles. Il refuse l'immunité à tous ceux « qui ont pris une part active à la création de l'état de guerre et à la direction des opérations. » Pour l'honneur de lord Roberts, dans l'intérêt de l'Angleterre, il faut que nous appréciions ainsi dans les faits qu'ils sont chimériques de rêver une société où la réalité soit moins éloignée de l'idéal.

La démocratie obéit à la loi en recherchant toujours le mieux. Pour que son action soit irrésistible, il lui suffit d'être régide. A l'organiser tendant sans cesse vers le mieux.

Cet essai d'une représentation professionnelle en est le premier résultat. A côté d'institutions anciennes, fortes du temps et de la tradition, telles que les Chambres de commerce et les Conseils de prud'hommes, nous avons mis sur le même plan ces créations de la troisième République que sont les syndicats.

Les travailleurs sont désormais avertis que pour participer par des délégués sortis de leurs rangs à l'élaboration des réformes économiques qui les touchent le plus, il faut et il suffit qu'ils s'inscrivent dans les cadres de cette grande armée dont les Syndicats sont les bataillons.

Comment n'y refuseraient-ils ? En les y incitant, nous entendons en même temps que défendre leurs intérêts légitimes servir la cause de la paix civile en ce pays.

Inculquer à nos concitoyens l'habitude de l'association, le sens des responsabilités, le goût de l'effort persévérant et réfléchi, c'est, on peut le dire, sans risquer cette fois de détourner les mots de leur sens, faire œuvre de bon républicain et de vrai patriote.

A cette œuvre, Messieurs, vous allez collaborer. Permettez qu'en vous souhaitant la bienvenue, je vous en félicite et je vous en remercie.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Conseil des Ministres

Paris, 5 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le ministres des affaires étrangères a donné lecture des télégrammes relatifs à la situation en Chine.

L'amiral Courregollet rallie ses vaisseaux dans la rade de Takou où doivent se trouver les amiraux Russes, Allemands, Anglais et Français. Le reste du Conseil a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Nouvelles Parlementaires

A la Chambre

Les courses de taureaux

Paris, 5 juin. — A la suite des événements de Deuil, le Gouvernement se montrerait disposé à interdire formellement, à l'avenir, les courses de taureaux.

Le projet d'amnistie à la Chambre

Ce n'est que vendredi que le garde des Sceaux déposera le projet d'amnistie qu'il a fait voter par le Sénat.

L'opinion générale est que la Chambre décidera la nomination d'une nouvelle commission.

AU CONSEIL SUPÉRIEUR du Travail

DISCOURS DE M. MILLERAND

Paris, 5 juin. — Le Conseil Supérieur du Travail s'est réuni cet après-midi à 2 heures, au Ministère du Commerce, sous la présidence de M. Millerand.

M. le Ministre du Commerce, à l'ouverture de la première session du Conseil Supérieur du Travail réorganisé, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

En ouvrant la première session du Conseil Supérieur du Travail réorganisé selon les dispositions du décret du 18 septembre 1899, ma pensée se reporte naturellement vers l'assemblée à laquelle il succède.

Plusieurs des membres du nouveau Conseil ont appartenu à l'ancien. J'ai eu l'honneur d'y siéger.

Vous voudrez vous unir à moi pour adresser un souvenir de respect et de gratitude à vos devanciers.

Tous tenaient leur mandat de la volonté ministérielle. La grande majorité d'entre vous, Messieurs, — cinquante-deux membres sur soixante-six — sont envoyés dans cette enceinte par les suffrages de leurs pairs. Dix y sont appelés par leurs fonctions. Les quatorze autres les quatre personnalités, auxquelles il a restreint son droit de désignation, le Ministre du Commerce n'a en d'autre souci que de servir et d'éclairer cette assemblée. Je me persuade que le sentiment qui m'a dicté la nomination de Mlle Bonnevide, dont je suis heureux de saluer la présence parmi vous, sera compris et approuvé de tous ceux qui pensent que la femme, que notre compagne, que notre associée dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, a le droit de n'être pas exclue de la recherche des améliorations sociales.

C'est à leur étude que cette assemblée est vouée. Si elle se doit tenir en principe qu'une session par an, elle laisse, en se séparant, pour lui préparer la besogne, une commission permanente, par elle choisie. Le rôle de vos délégués sera de poursuivre ces grandes enquêtes sociales dont nos voisins d'outre-mer nous ont, par avance, offert le modèle.

En possession des matériaux précieux ainsi rassemblés et du rapport qui les sura mis en œuvre, il vous appartiendra de déduire et de formuler les conclusions. Moins soucieux de condamner le passé que de préparer l'avenir, vous signalerez le remède à côté du mal, vous montrerez la réforme en dénonçant l'abus.

Vous ne serez point tenté de jouer au Parlement. Votre préoccupation ne sera pas de limer des articles de loi, mais de fournir au législateur une documentation nombreuse et précise et de lui indiquer, en même temps, dans la plénitude de votre indépendance, la route que selon vous il doit suivre pour parvenir à corriger les imperfections mises au jour.

Vous ne pourrez remplir votre mission sans dévoiler du même coup l'idéal qui est le vôtre. Heureuse nécessité. S'il y avait quelque témérité, pour ne pas dire quelque puérilité à prétendre enfermer dans les linéaments rigides et étroits d'un système préconçu le riche et complexe développement de la civilisation humaine ce serait, par contre, nous priver d'une force aussi nécessaire au politique, qu'au savant, que nous interdire l'hypothèse féconde.

Les idées sont des forces. Vouloir c'est créer. C'est pour avoir voulu, d'une volonté réfléchie autant que tenace, l'égalité des citoyens devant la loi que nos pères l'ont, au prix de quels efforts, donnée à la France et au monde. Qui oserait prétendre qu'ils ont touché le terme du progrès et que leurs descendants se sauraient, sans impiété, porter sur leur œuvre regards ? A s'en tenir à la devise où les fondateurs de la première République enfermèrent leurs conceptions et leurs espérances, est-elle à ce point insensée dans les faits qu'ils sont chimériques de rêver une société où la réalité soit moins éloignée de l'idéal.

Vous ne serez point tentés de jouer au Parlement. Votre préoccupation ne sera pas de limer des articles de loi, mais de fournir au législateur une documentation nombreuse et précise et de lui indiquer, en même temps, dans la plénitude de votre indépendance, la route que selon vous il doit suivre pour parvenir à corriger les imperfections mises au jour.

Vous ne pourrez remplir votre mission sans dévoiler du même coup l'idéal qui est le vôtre. Heureuse nécessité. S'il y avait quelque témérité, pour ne pas dire quelque puérilité à prétendre enfermer dans les linéaments rigides et étroits d'un système préconçu le riche et complexe développement de la civilisation humaine ce serait, par contre, nous priver d'une force aussi nécessaire au politique, qu'au savant, que nous interdire l'hypothèse féconde.

Les idées sont des forces. Vouloir c'est créer. C'est pour avoir voulu, d'une volonté réfléchie autant que tenace, l'égalité des citoyens devant la loi que nos pères l'ont, au prix de quels efforts, donnée à la France et au monde. Qui oserait prétendre qu'ils ont touché le terme du progrès et que leurs descendants se sauraient, sans impiété, porter sur leur œuvre regards ? A s'en tenir à la devise où les fondateurs de la première République enfermèrent leurs conceptions et leurs espérances, est-elle à ce point insensée dans les faits qu'ils sont chimériques de rêver une société où la réalité soit moins éloignée de l'idéal.

La démocratie obéit à la loi en recherchant toujours le mieux. Pour que son action soit irrésistible, il lui suffit d'être régide. A l'organiser tendant sans cesse vers le mieux.

Cet essai d'une représentation professionnelle en est le premier résultat. A côté d'institutions anciennes, fortes du temps et de la tradition, telles que les Chambres de commerce et les Conseils de prud'hommes, nous avons mis sur le même plan ces créations de la troisième République que sont les syndicats.

Les travailleurs sont désormais avertis que pour participer par des délégués sortis de leurs rangs à l'élaboration des réformes économiques qui les touchent le plus, il faut et il suffit qu'ils s'inscrivent dans les cadres de cette grande armée dont les Syndicats sont les bataillons.

Comment n'y refuseraient-ils ? En les y incitant, nous entendons en même temps que défendre leurs intérêts légitimes servir la cause de la paix civile en ce pays.

Inculquer à nos concitoyens l'habitude de l'association, le sens des responsabilités, le goût de l'effort persévérant et réfléchi, c'est, on peut le dire, sans risquer cette fois de détourner les mots de leur sens, faire œuvre de bon républicain et de vrai patriote.

A cette œuvre, Messieurs, vous allez collaborer. Permettez qu'en vous souhaitant la bienvenue, je vous en félicite et je vous en remercie.

Les troubles de Châlon

Interpellation de M. Symian

Paris, 5 juin. — On sait que M. Symian, député de Saône-et-Loire, a écrit au président du conseil pour l'informer qu'il l'interpellerait sur les troubles de Chalon.

Nous croyons savoir que M. Waldeck-Rousseau acceptera l'interpellation et se mettra à la disposition de la Chambre si elle désire la discuter immédiatement.

Le président du conseil aura, en effet, reçu ce moment tous les rapports du préfet et des autorités militaires. Mais, d'ores et déjà, les premiers rapports établissent que les gendarmes n'ont fait usage de leurs armes qu'au dernier moment, quand il y avait pour eux danger absolu.

Troisième victime. — Reprise prochaine du travail

Châlon-sur-Saône, 5 juin. — Une troisième victime des émeutes de samedi soir vient de succomber. C'est un ouvrier ajusteur au Petit-Creusot nommé Bernard, célibataire, âgé de vingt-quatre ans, qui fut frappé devant les ateliers Galland, au moment de l'échauffourée de samedi, par une balle qui lui traversa la cuisse et pénétra dans l'abdomen, déterminant une péritonite. Il sera procédé aujourd'hui à l'autopsie de Bernard. Les obsèques religieuses auront lieu demain matin, à dix heures.

Les obsèques du peintre en voitures Geoffroy, qui a succombé hier aux suites des blessures reçues par lui samedi, auront lieu cet après-midi à quatre heures.

Aujourd'hui le travail a repris normalement au Petit-Creusot, qui compte plus de mille ouvriers, et dans la plupart des autres usines.

Et ce qui concerne l'usine Galland, les grévistes qui avaient décidé, dimanche, de reprendre le travail ce matin, se sont réunis aujourd'hui à l'hôtel-de-ville. En raison des enterrements des deux victimes Geoffroy et Bernard, ils ont ajourné leur rentrée à jeudi matin. Sur la demande de M. Galland, directeur de l'usine, ils ont désigné des manœuvres pour nettoyer les ateliers.

M. Simyan, député de la 2e circonscription de Mâcon, est reparti ce matin pour Paris. MM. Gillet, sénateur, et Chaussier, député de Chalon, sont encore ici.

L'enquête ouverte par le procureur de la République se poursuit.

M. de Jolly, préfet de Saône-et-Loire, reste en permanence à la sous-préfecture.

L'ENLÈVEMENT DE GYP

Toulon, 5 juin. — Un soldat du 8e d'infanterie de marine, nommé Charles Minerot, âge de dix-neuf ans, s'est présenté, hier, au poste de gendarmerie de Toulon, et a déclaré avoir été incité comme ayant contribué, à Paris, à l'assassinat d'une femme Angèle Devaux et à l'enlèvement de Gyp.

Dans son interrogatoire, Minerot a dit avoir été arrêté le 13 octobre dernier, à Paris, pour bris de glace au cinématographe Lumière, boulevard Bonne-Nouvelle.

Pendant sa prévention, il fut accusé d'avoir participé à un crime; commis à Nouvelle-Saint-Marne. Mais, faute de preuves, il fut relâché.

En sortant de prison, il avait appris qu'une femme Angèle Devaux l'avait dénoncé à la Sûreté, comme faisant partie de la bande à Minero.

Alors, avec deux de ses camarades, il conduisit Angèle Devaux en partie fine au Bois-de-Boulogne. La, ils la tuèrent, lui coupèrent la tête et les jambes et transportèrent ces membres dans des endroits différents.

Pour l'affaire Gyp, Minerot déclare que c'est lui qui a conduit le voiture qui transporta la comtesse de Martel de la rue d'Alésia à la maison mystérieuse, qui se trouvait vers Saint-Maurice, au-dessous du plateau de Gravelle. Il a reçu, dit-il, de Gyp un cadeau de 500 francs pour cette besogne.

Minerot est engagé depuis le mois de janvier. Mais il était effectivement en permission à Paris, le 11 mai, jour de l'enlèvement de Mme de Martel.

Interrogé sur les motifs qui l'ont déterminé à faire la déclaration que l'on connaît, il a répondu qu'on de ses complices pour l'assassinat d'Angèle Devaux ayant été arrêté, il était certain que ce camarade mangerait le morceau et qu'il préférait se dénoncer lui-même, de façon à profiter d'une diminution de peine.

Ce soldat a été maintenu en état d'arrestation, et des renseignements ont été demandés à Paris pour l'enquête.

On croit, jusqu'ici, que l'on est en présence d'un jeune soldat malade, obsédé par une hallucination.

L'ATTENTAT DE DEUIL

Chez l'étudiant Ivan Aguelli

Paris, 5 juin. — Nous avons vu ce matin M. Huet, artiste peintre, rue Vercingétorix, chez lequel logeait depuis le mois dernier Ivan Aguelli, l'étudiant arrêté hier aux abènes de Deuil pour avoir blessé d'un coup de revolver un des hommes de la coudrilla Robert.

M. Huet a bien voulu nous donner quelques renseignements.

— M. Aguelli, nous a-t-il dit, n'est pas un égaré non plus qu'un illuminé. Il a l'esprit très droit.

Ses professeurs l'estiment beaucoup, ses amis aussi. Il est sorti de l'Ecole des hautes études et de l'Ecole des langues orientales ; l'étude de l'arabe l'a particulièrement passionné.

Dans le but de se perfectionner dans la connaissance de la littérature arabe, exceptionnellement riche, il a entrepris plusieurs voyages, notamment l'année dernière.

M. Aguelli n'est pas un inconnu pour le public ; il fut, en effet, compromis dans le procès des trente et acquitté par le jury de la Seine, en même temps que six co-accusés.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Ville de Paris 1886

Le numéro 61,640 gagne 200,000 francs.
Le numéro 75,970 gagne 100,000 francs.
Les numéros 300,469 — 122,000 — 63,000 — 670,054 gagnent chacun 1000 francs.

On dit...

Les champignons lumineux. — Dans la couche du cambium du sapeau, entre le bois et l'écorce, on a observé ces champignons phosphorescents. On en trouve également sur les vieilles souches.

* *

Les vieux chevaux en Angleterre. — En France, quand un cheval n'est plus bon à rien, on lui fait traîner un fiacre. En Angleterre, il y a une maison de retraite, près Londres, où ils passent une vieillesse heureuse.

* *

La vente Rous Bonheur. — Dans la première séance de vente des 800 toiles de Rous Bonheur, il s'est vendu 155 numéros. Le total a été de 560,000 fr.